

Association L'UNION FESTIVITES
HOTEL DE VILLE 6B AVENUE DES PYRENEES 31240 L'UNION
lunion.festivites@gmail.com

**ATTESTATION - INSCRIPTION
VIDE-GRENIERS
du 23 SEPTEMBRE 2018
au CENTRE COMMERCIAL DES ACACIAS
(à retourner complétée et signée avant le 14 septembre 2018)**

Je soussigné(e), Nom :
Prénom
Né(e) le à
Adresse :
.....
.....
CP Ville
.....
Tél.
Email :
Titulaire de la pièce d'identité N° (copie à joindre impérativement)
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le Signature

Ci-joint règlement de 12 € pour l'emplacement pour une longueur de 3 mètres linéaires.
Pour des raisons de sécurité, les allées devront rester libres pendant la durée de la manifestation.
Chèque à l'ordre de L'Union Festivités.

Nous vous rappelons que cette manifestation ne sera ni reportée, ni remboursée et aucune indemnité ne sera versée que ce soit pour cause d'intempéries ou pour raison personnelle.

Après réception du dossier **complet**, un accusé de réception sera envoyé par e-mail.
Le N° d'emplacement attribué sera délivré **par mail** quelques jours avant le vide grenier.

**REGLEMENT INTERIEUR
VIDE-GRENIER DU 23 SEPTEMBRE 2018**

1. Conformément à l'autorisation municipale, le vide-grenier se tiendra le dimanche 23 Septembre 2018 au centre Commercial des Acacias à L'UNION qui sera ouvert :

- 1 - aux exposants de 6h30 à 19h00
- 2 - au public de 8h à 18h

2. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les inscriptions seront closes sans préavis lorsque toutes les places disponibles auront été attribuées.

Le prix de l'emplacement est fixé à 12 € les 3 mètres linéaires.

Une seule inscription sera autorisée par famille.

3. Seules les inscriptions faites à l'aide de ce bulletin ou de sa photocopie, accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre de L'Union Festivités, ainsi que de la photocopie de la carte d'identité ou passeport seront prises en compte. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Le bulletin est à renvoyer à :

L'Union Festivités Mairie de L'Union- 6 bis Av des Pyrénées 31240 L'UNION (avant le 14 Septembre 2018).

Le N° d'emplacement attribué sera délivré par mail quelques jours avant de vide grenier.

4. Toute activité commerciale est soumise à la réglementation par la loi : la provenance de la vente des objets se fera sous la seule responsabilité des exposants, à leurs risques et périls. Sont interdits : les produits alimentaires, les animaux vivants, les armes en état de fonctionnement, les copies de CD et DVD. En aucun cas, L'Union Festivités ne pourra être tenue pour responsable.

5. La manifestation ne sera ni reportée, ni remboursée et aucune indemnité ne sera versée que ce soit pour cause d'intempéries ou pour raison personnelle. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

6. Les exposants devront se présenter avec leur pièce d'identité à partir de 6h30 et avant 7h45 accompagné du document envoyé par mail indiquant votre N° de réservation.

Passé ce délai, les organisateurs disposeront librement de l'emplacement réservé.

7. Les véhicules, après déchargement, devront être garés dans les zones prévues à cet effet. Les organisateurs ne seront, en aucun cas, responsables d'un véhicule en stationnement irrégulier.

8. L'Union Festivités se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et sandwiches sur le site.

9. Il sera formellement interdit de poser des bâches au sol. Les exposants devront prévoir leur propre matériel (table, chaise et parasol). Aucun branchement électrique n'est possible sur place.

10. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol casse ou toute détérioration du matériel ou objets exposés, ainsi qu'en cas d'accident de personnes, occasionnés par des objets exposés, leur manipulation, leur installation ou pour une cause quelconque avant, pendant ou après la manifestation

11. La clôture de la manifestation étant à 18h, l'emplacement devra être, impérativement, rendu nettoyé et débarrassé de tout déchet au plus tard à 19H.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait à _____ , le